



REGLEMENTS

Championnats Individuels

**Saison
2011 - 2012**

Sommaire

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX.....3

1. Règles d'arbitrage - Catégories d'âge - système de compétition.....4

- 1.1 La Lutte4
- 1.2 La Lutte Bretonne5
- 1.3 Le Sambo.....6
- 1.4 Le Grappling6

2. Règlements techniques des compétitions individuelles en Lutte.....8

- 2.1 Documents obligatoires8
- 2.2 Niveaux de compétition.....8
- 2.3 Formule d'appariement (cf. modèles de tableau en annexe 1)9
- 2.4 Classement des clubs et comités régionaux10
- 2.5 Nationalité10
- 2.6 Surclassement de catégorie d'âge.....11
- 2.7 Hors quotas.....11
- 2.8 Statut du lutteur.....12
- 2.9 Statut de l'entraîneur.....12

REGLEMENTS SPORTIFS SPECIFIQUES EN LUTTE.....13

1. Règlements des compétitions individuelles.....13

- 1.1 Règlement des championnats régionaux.....13
- 1.2 Règlement des championnats de zone.....14
- 1.3 Règlement des Championnats de France.....15
- 1.4 Rencontres nationales vétérans.....16

ANNEXES137

- Annexe 1 – Exemple de tableaux appariement137
- Annexe 2 – Formulaire de demande de surclassement.....21
- Annexe 3 – Certificat médical pour les lutteurs de plus de 45 ans22

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

1. Règles d'arbitrage - Catégories d'âge et de poids – Système de compétition

Pour chaque discipline, il faut se référer aux règles d'arbitrages fixant la pratique des différentes disciplines en compétition.

REGLES D'ARBITRAGE	CATEGORIE D'AGE	SYSTEME DE COMPETITION
Règlement de lutte olympique (3 styles) « FILA »	Minimes à Seniors (voir point « 1.1 La Lutte »)	Tableau d'appariement à double élimination
Règlement « lutte jeunes »	Poussins B, C	Poule de 4 – Tournoi nordique
	Benjamins	Tableau d'appariement à double élimination
Règlement « lutte de plage »	Poussins à seniors	Elimination directe. Les perdants des ½ finales sont classés 3ème ex aequo
Règlement « lutte adaptée »	Benjamins à seniors avec déficience mentale	Poules de 3 ou 4 par rapprochement des poids de corps
Règlement « lutte collègue »	Benjamins à cadets licenciés à l'UNSS	Tableau d'appariement à double élimination
Règlement « lutte universitaire »	Juniors et seniors licenciés à la FFSU	Tableau d'appariement à double élimination
Règlement « Lutte bretonne »	Voir le point « 1.2 Lutte bretonne »	
Règlement « Sambo »	Voir le point « 1.3 Le Sambo »	
Règlement « Grappling »	Voir le point « 1.4 Le Grappling »	



1.1 LA LUTTE

	POUSSIN	BENJAMIN	MINIME	CADET	JUNIOR *	SENIOR	VETERAN					
Année de naissance	A : + 4 ans	B : 03/04 C : 01/02	1999/2000	1997/1998	1995/1996	1992/1993/1994	1991 et avant	+35 ans (-65 ans)				
Catégories de poids	Féminin et Masculin		Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Masc.	
	Pas de catégorie de poids	Poules de 3 ou 4 lutteurs en fonction des poids de corps - Tournoi nordique dans chaque poule	24 (+21)	37 (+34)	35 (+30)	38 (+36)	42 (+39)	44 (+40)	50 (+46)	48 (+44)	55 (+50)	58 (+55)
			27	40	38	40	46	48	55	51	60	63
			30	43	42	43	50	51	60	55	66	69
			33	46	46	46	54	55	66	59	74	76
			36	50	50	49	58	59	74	63	84	85
			40	54	55	52	63	63	84	67	96	97
			44	58	60	56	69	67	96	72	120	130
			49	63	66	60	76	72	120			
			54	69	72	65	85					
			60		85	70	100					
			66									
			73									
81												
Appariement	Tableau FFL à double élimination ou tournoi nordique (moins de 6 lutteurs)											
Règlement & Style	Jeux de Lutte	Lutte Jeunes		FILA (cf. adaptations FFL) Lutte Féminine, Lutte Libre, Lutte Gréco-romaine								
Temps	-	2 mn	3 mn	3 x 2 mn								
		Sans arrêt du chrono										

***Les lutteurs juniors peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.**

1.2 LA LUTTE BRETONNE

	POUCET	POUSSIN	BENJAMIN		MINIME		CADET		JUNIOR		SENIOR	
Age	7 – 8 ans	9 à 11 ans	12 – 13 ans		14 – 15 ans		16 – 17 ans		18 à 20 ans		21 ans et +	
	Masculin	Masculin	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.
Catégories de poids		25	35	33	35	40	52	48	52	57	52	62
		28	40	37	40	45	57	54	57	62	57	68
		32	45	41	45	50	63	60	63	68	63	74
		36	50	46	50	56	70	66	70	74	70	81
		41	56	52	56	62	+70	74	+70	81	+70	90
		+41	62	+52	62	68		+74		+81		+90
			+62		+62	+68						
Appariement	Tableau à double élimination ou finales triangulaires pour 3 lutteurs											
Règlement	Règlement de Lutte Bretonne											
Temps	3 mn				3 mn	4 mn	4 mn	5 mn	4 mn	6 mn	4 mn	7 mn

1.3 LE SAMBO

	POUSSIN	BENJAMIN	MINIME		CADET		JUNIOR*		ESPOIR**		SENIOR		MASTERS***	
Année de naissance	A : + 4 ans et 06 B : Nés en 05/04 C : Nés en 03/02	Nés en 01/00	Nés en 99/98		Nés en 97/96		Nés en 95/94		Nés en 93/92		Nés en 91 et avant		Plus de 35 ans à la date de la compétition	
Catégories de poids	Fém. et Masc.	Fém. et Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.
	19	24	35	38	40	46	44	48	48	57	48	57	56	62
	21	27	38	42	44	50	48	52	52	62	52	62	60	68
	24	30	42	46	48	54	52	56	56	68	56	68	64	74
	27	33	46	50	52	58	56	60	60	74	60	74	68	82
	30	36	50	55	56	63	60	65	64	82	64	82	72	90
	33	40	55	60	60	69	65	70	68	90	68	90	+72	100
	36	44	60	66	65	76	70	75	72	100	72	100		+100
	40	49	+60	+66	+65	+76	+70	81	+72	+100	+72	+100		
	45	55						+81						
+45	+55													
Appariement	Sambo-sportif : tableau à élimination directe avec double repêchage ou poule sans match éliminatoire (moins de 6 compétiteurs) Sambo-combat : tableau à élimination directe avec simple repêchage													
Règlement	Règlement français de Sambo													
Temps	2 mn	3 mn		4 mn		4 mn		4 mn	5 mn	4 mn	5 mn	3 mn	4 mn	

*Les lutteurs juniors peuvent combattre en espoirs sans condition de surclassement.

**Les lutteurs espoirs peuvent combattre en seniors sans condition de surclassement.

***Masters : cf. règlement FIAS

1.4 LE GRAPPLING

	BENJAMIN		ECOLIER		CADET		JUNIOR		SENIOR		VETERAN		
Age	12 – 13 ans		14 – 15 ans		16 – 17 ans		18 – 19 ans		20 ans et +		35 à 60 ans		
Catégories de poids	Féminin et Masculin		Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	
	35	40	40	45	45	50	50	60	50	60	55	65	
	40	45	45	50	50	55	55	65	55	65	60	70	
	45	50	50	55	55	60	60	70	60	70	65	75	
	50	55	55	60	65	65	65	75	65	75	75	80	
	55	60	60	65	70	70	75	80	75	80		90	
	+55	65	+60	70	+70	75		90	90	110			110
		75											
+75			+80		+85								
Appariement	Elimination directe avec repêchage (FILA)												
Règlement	Règlement de Grappling (FILA)												
Temps	4 mn				5 mn				4 mn				

2. Règlements techniques des compétitions individuelles en LUTTE

2.1 Documents obligatoires

Licence

Tous les participants doivent être licenciés dans un club affilié à la FFL au regard des dispositions prévues dans le règlement des affiliations et des licences.

La licence doit obligatoirement être présentée lors de toutes les compétitions.

En cas de non présentation de la licence, une consultation de la base de données informatique des licences (<http://www.fflutte.org>) pourra être effectuée avant la fin de la pesée, auprès du responsable de compétition, moyennant une pénalité financière préalable de 16 € par lutteur.

Passeport FFL - Maîtrises

Pour les championnats régionaux chaque participant doit justifier lors de la pesée d'un niveau minimum de **maîtrise « jaune »** sur le passeport par un éducateur diplômé ou un cadre technique de la FFL.

Pour les championnats de zone et de France chaque participant doit justifier lors de la pesée d'un niveau minimum de **maîtrise « orange »** visé sur le passeport par un éducateur diplômé ou un cadre technique de la FFL.

En cas de non présentation du passeport, une consultation de la base de données informatique des licences (<http://www.fflutte.org>) pourra être effectuée avant la fin de la pesée, auprès du responsable de compétition, moyennant une pénalité financière préalable de 16 € par lutteur.

Certificat médical

Un certificat médical (cf. annexe 3), dûment complété, doit être présenté lors de la pesée pour les lutteurs ayant plus de 45 ans le jour de la compétition.

2.2 Niveaux de compétition

	Régional	Zone	National
Benjamins Lutte Jeune	X	X	
Minimes, cadets Lutte libre, gréco-romaine	X	X	X
Minimes, cadets Lutte féminine	X		X
Juniors, Seniors Lutte féminine, libre, gréco	X		X
Vétérans Lutte libre, gréco-romaine			X

2.3 Formule d'appariement (cf. modèles de tableau en annexe 1)

Numéro de tirage au sort et numéro d'appariement

Le numéro de tirage au sort est le numéro tiré au sort lors de la pesée par chaque lutteur.

Numéro d'appariement : à la fin de la pesée, les numéros tirés au sort sont reclassés du plus petit au plus grand. On attribue au plus petit numéro tiré au sort le numéro d'appariement N°1, puis le numéro d'appariement N°2 etc.

Tournoi Nordique

Lorsqu'il y a moins de 6 participants, il faut utiliser la formule du tournoi nordique dans laquelle tous les lutteurs se rencontrent. Le classement final est établi selon les critères suivants :

- Celui qui a le plus de victoires est classé premier.
- En cas d'égalité de points de classement entre 2 lutteurs, leur combat direct déterminera le lutteur classé avant l'autre.
- En cas d'égalité de points de classement entre plusieurs lutteurs, on commencera par classer le dernier du groupe des ex aequo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :
 - le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de victoires de manches par supériorité,
 - le moins de points techniques marqués dans toute la compétition,
 - le plus de points techniques donnés dans toute la compétition,

Lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs à égalité, sera classé 1er celui qui aura gagné le combat entre eux. Si l'égalité subsiste entre plus de 2 lutteurs, les lutteurs seront classés du plus léger au plus lourd.

Tableau d'appariement à double élimination

A partir de 6 participants, il faut utiliser un tableau d'appariement à double élimination avec un tableau des **Gagnants** et un tableau des **Repêchages**.

Le nombre de participants détermine le tableau qui doit être utilisé (tableau de 8, 16, 32, 64, etc.)

Tour de Qualification

Le 1^{er} tour correspond au tour de qualification dans lequel, selon le nombre de participants, il peut y avoir des lutteurs exempts.

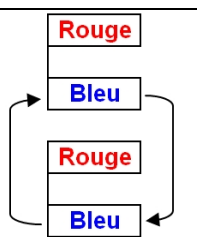
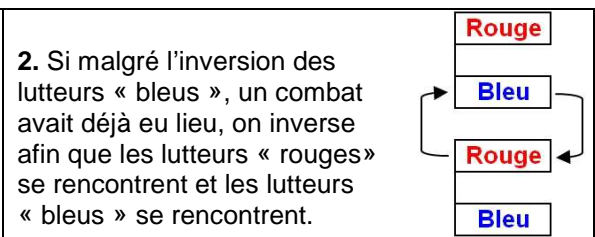
Tableau des Gagnants

Chaque lutteur vainqueur ou exempt au tour de qualification passe dans le « tableau des gagnants ».

Tableau des Repêchages

- Chaque lutteur perdant passe dans le tableau des repêchages à une place prédéfinie.
- Le dernier tour de repêchage correspond à la place de 3^e/5^e.
- Les lutteurs exempts sont directement qualifiés pour le tour de repêchage suivant.
- Un lutteur qui perd lors des repêchages est éliminé de la compétition.
- Les lutteurs perdants lors du même tour de repêchage sont classés ex-æquo (3^e, 5^e, 7^e, 9^e, 13^e, 17^e, 25^e etc.).

Cas particuliers

<p>1. Afin d'éviter que 2 lutteurs ne se rencontrent à nouveau lors des derniers tours de repêchages (places 3^e-5^e comprises) il faut inverser dans le tableau, de façon symétrique, les lutteurs « bleus ».</p>		<p>2. Si malgré l'inversion des lutteurs « bleus », un combat avait déjà eu lieu, on inverse afin que les lutteurs « rouges » se rencontrent et les lutteurs « bleus » se rencontrent.</p>	
--	---	--	--

2.4 Classement des clubs et comités régionaux à l'issue des compétitions nationales individuelles

Ces classements sont obtenus en additionnant les points attribués aux lutteurs selon les critères suivants :

- 1^{er} : 8 points
- 2^{ème} : 7 points
- 3^{ème} : 6 points
- 4^{ème} : 5 points
- Deux 5^{ème} : 4 points
- Deux 7^{ème} : 2 points
- Au-delà du 7^{ème} : 1 point

2.5 Nationalité

A partir de la catégorie d'âge junior 2^{ème} année, les lutteur(se)s en possession d'une licence FFL notifiée « Etranger » ne peuvent pas participer aux championnats régionaux et championnats de France.

2.6 Surclassement de catégorie d'âge

- **Junior**

Les lutteurs juniors peuvent lutter en senior sans condition de surclassement.

- **Benjamin, Minime, Cadet :**

Le surclassement est réservé aux lutteurs(ses) 2^{ème} année benjamin, 2^{ème} année minimes et 2^{ème} année cadets, ayant des aptitudes avérées (sportifs potentiels pour le haut niveau) selon un cadre technique FFL chargé d'effectuer la demande de surclassement en utilisant le formulaire en annexe 2.

Le surclassement des benjamins n'est pas autorisé en lutte gréco-romaine.

Le surclassement de catégorie d'âge est autorisé uniquement après l'accord du médecin fédéral et du Directeur Technique National.

Condition Médicale – Certificat médical de surclassement

Autorisation d'un médecin qualifié en médecine du sport et validation par le médecin fédéral, à l'aide du formulaire médical en annexe 2.

L'autorisation est valable pour la saison en cours.

Autorisation parentale:

Tout sportif engagé dans une démarche de surclassement doit avoir une autorisation parentale (cf. formulaire de demande en annexe 2)

2.7 Hors quotas

A la sélection régionale ou de zone, viennent s'ajouter les lutteurs « hors quotas » remplissant l'une des conditions suivantes :

- **Sélection en équipe de France :**

Tout sportif engagé dans une sélection en équipe de France au moment d'une phase qualificative au championnat de France est qualifié hors quotas pour le niveau supérieur.

- **Sportifs de haut niveau :**

Dans le cadre des championnats de France seniors, les sportifs inscrits sur les listes ministérielles « Haut niveau » dans la catégorie « Elite », sont directement qualifiés au championnat de France.

Remarque : à titre exceptionnel, le Directeur Technique National se réserve néanmoins le droit d'étudier le cas de certains sportifs.

- **Lutteur(se)s seniors qualifié(e)s d'office aux championnats de France :**

Les **2 premier(e)s** aux championnats de France seniors de la saison précédente sont qualifiés d'office, exclusivement dans le style et la catégorie de poids dans lesquels ils se sont qualifiés.

2.8 Statut du lutteur

Tenue

Tout lutteur doit se présenter sur le tapis en tenue réglementaire au regard du règlement FILA et au regard du règlement lutte jeunes pour les poussins B, C et benjamins.

Tout lutteur portant un appareil dentaire doit se présenter sur le tapis avec un protège – dents.

Comportement

- **Dans l'espace de compétition (tapis et abords)**, tout lutteur doit :
 - Etre respectueux du corps d'arbitrage
 - Ne pas parler durant le match
 - Faire preuve de fair-play
 - Ne montrer aucun geste de colère
 - Saluer l'arbitre, son adversaire et l'entraîneur adverse

- **A l'extérieur de l'espace de compétition**, tout lutteur doit :
 - Respecter les installations sportives
 - Etre respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors
 - Respecter le règlement imposé par l'organisateur local

2.9 Statut de l'entraîneur

2.9.1 Tenue

Tout entraîneur entrant dans l'espace de compétition doit se présenter en survêtement et chaussures de sport.

Il doit être en possession d'une serviette permettant d'essuyer son lutteur à la fin de chaque période.

2.9.2 Licence

Toute personne remplissant la fonction d'entraîneur au bord du tapis, doit être licencié FFL.

2.9.3 Comportement

- **Dans l'espace de compétition (tapis et abords)**, tout entraîneur doit :
 - Rester assis pendant le combat
 - Etre respectueux du corps d'arbitrage, du lutteur et de l'entraîneur adverse

- **A l'extérieur de l'espace de compétition**, tout entraîneur doit :
 - Etre garant des lutteurs dont il a la charge
 - Etre respectueux des personnes évoluant dans l'espace de compétition et en dehors
 - Respecter le règlement imposé par l'organisateur local

REGLEMENTS SPORTIFS SPECIFIQUES EN LUTTE

1. Règlements des compétitions individuelles

1.1 Règlement des championnats régionaux

Engagements

Les comités régionaux ont une totale liberté sur le recueil des engagements pour le championnat régional.

Catégories d'âge

Le championnat régional est ouvert à tous les lutteurs de benjamins à seniors, licenciés FFL dans un club du comité régional organisateur, au plus tard au moment de l'inscription à la compétition.

Les comités régionaux ont néanmoins la liberté d'imposer un délai pour la prise de licence, en amont du championnat.

Catégories de poids

Les catégories de poids sont les catégories officielles fédérales (cf. tableau page 4) sans aucune tolérance de poids.

Quotas de qualification

Les comités régionaux composent la sélection régionale pour les championnats de zone ou les championnats de France parmi les lutteurs ayant participé au championnat régional, tout en respectant les quotas de qualifiés (**surclassés compris dans les quotas**).

- **Benjamins filles et garçons :**

Ces catégories d'âge ne sont pas soumises à des qualifications.

- **Minimes et cadets garçons :**

Le championnat régional est qualificatif au **championnat de zone**.

Les comités régionaux peuvent qualifier un maximum de **4 lutteurs** par catégorie d'âge et de poids.

Un lutteur minime ou cadet peut être qualifié au championnat de zone dans une catégorie de poids supérieure (mais en aucun cas inférieure) à celle où il a lutté lors du championnat régional, dans la mesure où le quota de 4 lutteurs maximum par catégorie de poids est respecté.

- **Minimes, Cadettes, Juniors Filles et Juniors Garçons:**

Le championnat régional est qualificatif au **championnat de France**, exclusivement dans la catégorie de poids dans laquelle ils se sont qualifiés, à l'exception des filles minimes et cadettes qui peuvent être engagées dans une catégorie de poids supérieure (déterminée par le poids réel lors de la pesée des championnats de France), dans la mesure où le quota de 4 lutteurs maximum par catégorie de poids est respecté.

- **Seniors :**

Le championnat régional est qualificatif aux **championnats de France**, exclusivement dans la catégorie de poids dans laquelle ils se sont qualifiés.

Les comités régionaux peuvent qualifier un maxi de **3 lutteurs** par catégorie de poids.

1.2 Règlement des championnats de zone

Engagements

Les engagements pour le championnat de zone ne concernent que les catégories minimes et cadets garçons, ainsi que les benjamins filles et garçons.

Les comités régionaux doivent inscrire par internet (<http://www.fflutte.org>), 2 semaines avant le championnat, l'intégralité de la sélection régionale (hors quotas compris).

Les sélections régionales seront validées par le Président de zone, à réception :

- Des chèques d'engagement des différents comités régionaux, libellés à l'ordre de la FFLUTTE :
 - 11€ par minime ou cadet
 - Tarif fixé par la zone pour les benjamins
- Des résultats des championnats régionaux minimes et cadets garçons

Catégories d'âge

Les championnats de zone sont ouverts à tous les minimes et cadets garçons licenciés, faisant partie de la sélection régionale.

Les zones peuvent organiser 1 ou 2 championnats Benjamins en lutte Jeune.

Catégories de poids

Les catégories de poids sont les catégories officielles fédérales (cf. tableau page 4) sans aucune tolérance de poids.

Quotas de qualification

Les commissions techniques de zone composent la sélection de zone, parmi les lutteurs ayant participé au championnat de zone et tout en respectant les quotas de qualifiés ainsi que le nombre de lutteurs qualifiés d'office.

- **Benjamins filles et garçons :**

Le championnat de zone n'est pas qualificatif pour une compétition de niveau supérieur.

- **Minimes et cadets garçons :**

Le championnat de zone est qualificatif pour le **championnat de France**.

Les zones peuvent qualifier un maximum de **4 lutteurs** par catégorie d'âge et de poids en respectant leur quota global de **30 lutteurs** en minime et **30 lutteurs** en cadet (les surclassés sont compris dans les quotas).

Une exception est faite pour la Réunion qui peut qualifier un maximum de **2 lutteurs** par catégorie d'âge et de poids en respectant son quota global de **10 lutteurs** en minime et **10 lutteurs** en cadet.

Toutefois, un lutteur minime ou cadet peut être qualifié au championnat de France dans une catégorie de poids supérieure (déterminée par le poids réel lors de la pesée des championnats de France) à celle où il a participé lors des championnats de zone dans la mesure où le quota de 4 lutteurs maximum (2 pour la Réunion) par catégorie de poids est respecté.

1.3 Règlement des Championnats de France

Engagements

- Pour les catégories d'âge **minimes et cadets garçons**, les commissions de zone doivent inscrire par internet (<http://www.fflutte.org>), 2 semaines avant le championnat, l'intégralité de la sélection de zone (hors quotas compris).
- Pour les catégories d'âge **minimes à seniors filles et juniors et seniors garçons**, les comités régionaux doivent inscrire en ligne, 2 semaines avant le championnat, l'intégralité de leur sélection (hors quotas compris).
- Les sélections seront validées par la FFL, à réception :
 - Des chèques d'engagement des différents comités régionaux, libellés à l'ordre de la FFLUTTE (11 € par lutteur).
 - Des résultats des championnats régionaux et de zone

Seul le Président d'un comité régional ou son délégué mandaté par délégation de pouvoir, sera habilité à apporter des modifications à la liste d'engagés, sur le lieu du championnat de France.

Quotas de participation

Les Championnats de France sont ouverts à tous les licenciés faisant partie de la sélection régionale ou de zone.

Règlement des têtes de série pour le championnat de France seniors

Les têtes de séries par catégorie de poids sont établies à partir des résultats sportifs de l'année précédant le championnat de France senior, dans la catégorie de poids où la performance a été réalisée.

Les résultats sportifs retenus pour être tête de séries dans une catégorie de poids sont hiérarchisés comme suit :

- **Sélectionné(e) aux championnats du Monde seniors ou JO** (tous les 4 ans)
- **Sélectionné(e) aux championnats d'Europe seniors**
- **Champion(ne) de France senior**
- **Vice champion(ne) de France senior**

Ces critères déterminent le nombre de têtes de séries par catégories de poids (de 0 à 4 au maximum) et permettent ainsi de positionner les lutteurs dans le tableau d'appariement de la manière suivante :

- **Tableaux d'appariement avec plus de 5 lutteurs**

Tête de série N°1 aura le numéro d'appariement 1
Tête de série N°2 aura le numéro d'appariement 2
Tête de série N°3 aura le numéro d'appariement 4
Tête de série N°4 aura le numéro d'appariement 3

- **Tableaux d'appariement avec moins de 6 lutteurs** (tournoi nordique intégral)

Les numéros d'appariement sont attribués aux têtes de série afin qu'ils se rencontrent lors des derniers tours du tournoi nordique.

1.4 Rencontres nationales vétérans

Engagements

- Les comités régionaux doivent inscrire en ligne, 2 semaines avant le championnat, l'intégralité des participants dans un ou deux styles.
- Les listes de participants sont validées par la FFL, à réception du chèque d'engagement des différents comités régionaux (11 € par lutteur et **par style**), libellés à l'ordre de la FFLUTTE.

Quotas de participation

Les rencontres nationales vétérans sont ouvertes à tous les licenciés FFL vétérans masculins sans conditions de qualification.

Condition médicale

Pour participer aux rencontres nationales vétérans, les licenciés de plus de 45 ans doivent présenter le certificat médical, dûment complété, en annexe 3.

Exemple d'appariement FFL

48 kg

Junior Féminine

TOURNOI NORDIQUE
 2 à 5 lutteurs

N°	NOM Prénom	Club	Comité
1			
2			
3			
4			
5			

Pt Clt = Point de classement - Pt T. = Point technique

Tour 1		Pt Clt	Pt T.	Tour 1		Pt Clt	Pt T.
1							
2							

Classement	Club	Comité	Pt Clt
1e			
2e			
3e			
4e			
5e			

APPARIEMENT

 2 lutteurs
 Tour 1 : 1-2

 3 lutteurs
 Tour 1 : 1-2
 Tour 2 : 3-1
 Tour 3 : 2-3

 4 lutteurs
 Tour 1 : 1-2, 3-4
 Tour 2 : 1-3, 2-4
 Tour 3 : 1-4, 2-3

 5 lutteurs
 Tour 1 : 1-2, 3-4
 Tour 2 : 5-1, 2-3
 Tour 3 : 4-1, 5-2
 Tour 4 : 3-1, 4-5
 Tour 5 : 2-4, 3-5

CRITERES DE CLASSEMENT

Celui qui a le plus de points de classement est classé premier.

En cas d'égalité pts de clt entre 2 lutteurs, leur combat direct détermine le lutteur classé avant l'autre.

En cas d'égalité de points de classement entre plusieurs lutteurs, on commence par classer le dernier du groupe des ex aequo en fonction des critères suivants jusqu'à ce qu'il ne reste plus que 2 lutteurs :

- le moins de victoires par tombé,
 - le moins de victoires par supériorité,
 - le moins de victoires de manches par supériorité,
 - le moins de pts techniques marqués dans toute la compétition,
 - le plus de pts techniques donnés dans toute la compétition.
- Lorsqu'il ne reste plus que 2 lutteurs à égalité, est classé 1er celui qui a gagné le combat entre eux.

Tableau explicatif avec l'exemple de 7 participants

Les règles expliquées ci-dessous valables aussi pour les tableaux de 16, 32 etc

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION
6 à 8 lutteurs

85 kg

Seniors Libre

Les perdants au même tour de repêchage sont classés ex aequo

Les perdants des Qualifications ou du Tableau des gagnants sont repêchés

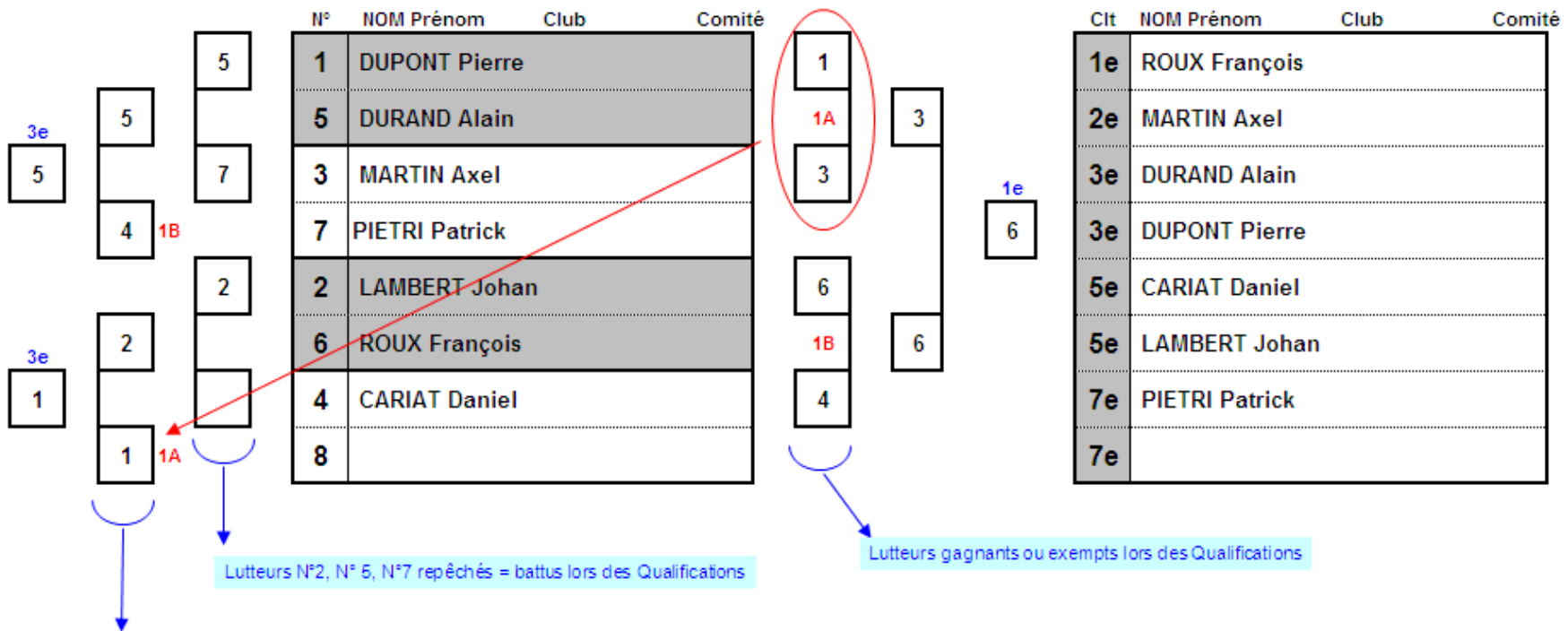
Repêchages

Fin 3-5 Rep1

Qualifications

Tableau des gagnants

1/2 F. Fin. 1-2



Lutteurs N°5 et N°2 repêchés = vainqueurs ou exempts du 1e tour de repêchage
Lutteurs N°4 et N°1 repêchés = battus au 1er tour du tableau des gagnants du combat "1A" et "1B"

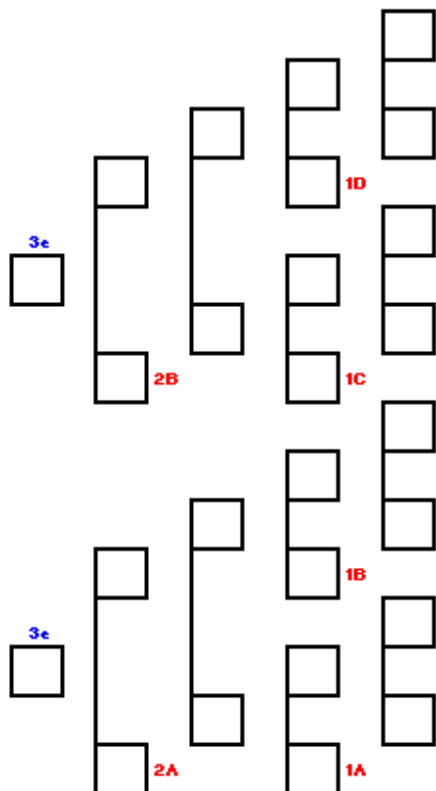
35 kg

Minime Libre

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION
9 à 16 lutteurs

Repêchages

Fin 3-5 Rep3 Rep2 Rep1

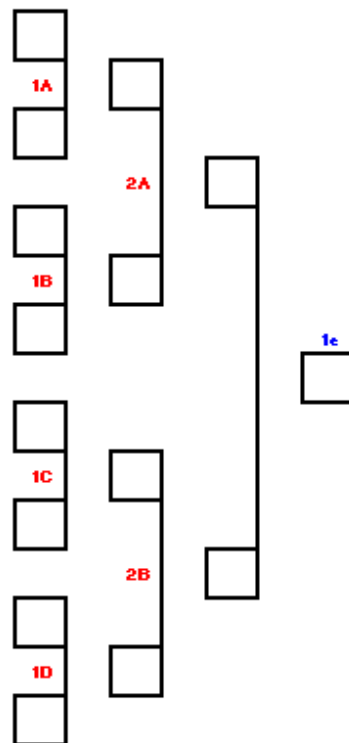


Qualifications

N°	NOM Prénom	Club	Comité
1			
9			
5			
13			
3			
11			
7			
15			
2			
10			
6			
14			
4			
12			
8			
16			

Tableau des gagnants

1/4 F 1/2 F Fin1-2



Cit	NOM Prénom	Club	Comité
1e			
2e			
3e			
3e			
5e			
5e			
7e			
7e			
9e			
9e			
9e			
9e			
13e			
13e			
13e			
13e			

52 kg

Cadet Gréco

TABLEAU A DOUBLE ELIMINATION

17 à 32 lutteurs

Repêchages

Fin 3-5 Rep5 Rep4 Rep3 Rep2 Rep1

Qualifications

Tableau des gagnants

1/8 F 1/4 F 1/2 F Fin1-2

Repêchages				Qualifications				Tableau des gagnants							
				N°	NOM Prénom	Club	Comité								
				1								1e			
				17								2e			
				9								3e			
				25								3e			
				5								5e			
				21								5e			
				13								7e			
				29								7e			
				3								9e			
				19								9e			
				11								9e			
				27								9e			
				7								13e			
				23								13e			
				15								13e			
				31								13e			
				2								17e			
				18								17e			
				10								17e			
				26								17e			
				6								17e			
				22								17e			
				14								17e			
				30								17e			
				4								25e			
				20								25e			
				12								25e			
				28								25e			
				8								25e			
				24								25e			
				16								25e			
				32								25e			

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SURCLASSEMENT

A transmettre à la Fédération au moins 15 jours avant la date de la compétition
Valable pour l'ensemble de la saison en cours

Demande du cadre technique régional ou national *(cadre référent ou cadre technique d'état)*

Je soussigné (NOM Prénom)

demande un surclassement de pratique de la lutte en compétition en faveur de :

NOM / Prénom né(e) le : Licence N°:

Club :

Dans la catégorie *(cocher la case correspondante)* : **Minime** (lutte libre) **Cadet** **Junior**

Performance réalisée justifiant la demande :

Fait à : le : Signature :

Autorisation parentale

Je soussigné (NOM Prénom) **en qualité de** *(père, mère, tuteur)* :

autorise : (NOM Prénom)

à être surclassé afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le :

Certificat médical

Je soussigné Docteur (NOM Prénom)

Médecin qualifié en **Médecine du sport**, certifie avoir examiné

NOM/ Prénom et autorise son surclassement afin qu'il puisse pratiquer la lutte en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

Fait à :, le :

Signature et cachet professionnel :

Validation du médecin fédéral	Validation du DTN
NOM Prénom	NOM Prénom
Fait à : le :	Fait à : le :
Signature et cachet professionnel :	Signature et cachet fédéral :

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les lutteurs qui pratiquent la compétition après 45 ans

- Ce certificat est indispensable pour participer à toutes compétitions de lutte si l'on a plus de 45 ans le jour de la compétition.
- Compte tenu des exigences physiques liées à la pratique de la lutte, la commission médicale de la Fédération Française de Lutte, préconise qu'un avis cardiologique de moins d'un an avec évaluation de la réserve coronarienne de moins de 2 ans soit demandé préalablement à la rédaction de ce certificat pour les participants de plus de 45 ans le jour de la compétition.

Je soussigné, Docteur (NOM Prénom) _____

Certifie avoir examiné le / / 20.....

Madame ou Mademoiselle ou Monsieur _____

Né le / / 20..... à _____

Cette personne ne présente pas de contre indication à la pratique de la lutte en compétition.

CACHET DU MEDECIN

SIGNATURE DU MEDECIN